

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Certificat d'aptitude professionnelle Agent de propreté et d'hygiène			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis  (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance - candidats libres		
Épreuves	Unités	Coef.	Mode		Mode	Durée
Unités professionnelles						
EP1 : Techniques d'entretien courant	UP1	8⁽¹⁾	CCF ⁽²⁾		Ponctuel pratique et oral	2h (+ 1h PSE)
EP2 : Techniques de remise en état	UP2	5	CCF		Ponctuel pratique et oral	3h20
EP3 : Techniques de bionettoyage	UP3	5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	2h20
Unités d'enseignement général						
EG1 : Français et Histoire-Géographie - Éducation civique	UG1	3	CCF		Ponctuel écrit et oral	2h15mn
EG2 : Mathématiques sciences physiques et chimiques	UG2	2	CCF		Ponctuel écrit	2h
EG3 : Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF		ponctuel	
Épreuve facultative : Langue vivante ⁽³⁾	UF		Ponctuel oral	20 minutes	Ponctuel oral	20 minutes

(1) Dont coefficient 1 pour la Prévention Santé Environnement (PSE)

(2) CCF : contrôle en cours de formation

(3) Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.